

Maisons-Alfort, le 4 mars 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS¹

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
 de l'environnement et du travail
 relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
 du produit biocide ARGOS NDA
 revente d'ARVO 21 RC (AMM n°2000280)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **ARGOS HYGIENE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **ARGOS NDA**, revente d'ARVO 21 RC, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide ARGOS NDA, revente d'ARVO 21 RC (AMM n°200280).

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ARGOS NDA est un biocide de type 4 composé de 4 % m/m de chlorure de diméthyl benzyl ammonium se présentant sous la forme d'un concentré soluble.

Le chlorure de diméthyl benzyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de diméthyl benzyl ammonium
N° CAS :	68424-85-1
Type de produit :	4

¹ Annule et remplace l'avis du 27/03/2012

CONSIDERANT

- Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour et l'absence de réponse satisfaisante du pétitionnaire aux courriers de demandes de compléments envoyés les 29/09/2009 et 05/08/2010 ;

L'Anses émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20080673 du produit ARGOS NDA, revente du produit ARVO 21 RC (AMM n°2000280), présentée par la société ARGOS HYGIENE.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : revente, chlorure de diméthyl benzyl ammonium, TP4